

Communiqué de presse
16 octobre 2020

Cérémonie de remise des prix aux lauréats du Concours Départemental "Villes et Villages Fleuris" 2020

L'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine (ADT) anime, sur délégation du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, le label "*Villes et Villages Fleuris*" sur notre territoire. Ce label national a pour vocation de faire connaître et de valoriser les communes qui aménagent et gèrent un environnement favorable au bien-être des habitants et à l'accueil des touristes.

L'Ille-et-Vilaine dénombre 51 communes labellisées "*Villes et Villages Fleuris*", toutes ambassadrices d'une qualité de vie remarquable. Ces communes participent à l'embellissement et l'attractivité touristique de notre territoire.

Acteur de proximité, l'ADT organise chaque année le concours départemental "*Villes et Villages Fleuris*" qui permet aux communes de s'engager dans une démarche de labellisation. Il est à noter que cette année 2020 fut particulière à deux égards.

Tout d'abord, elle fut marquée par les effets de la crise sanitaire de la Covid-19. Que les communes aient maintenu ou non leur candidature cette année, il n'est aisé pour personne de rattraper le temps perdu pendant le confinement, certains retards étant inaliénables. En ce sens, le jury départemental a particulièrement apprécié le travail fourni par les agents et élus en charge du fleurissement. Lors de l'évaluation des communes, cet élément a été considérablement pris en compte afin d'adopter un regard, et un jugement, adaptés à la situation.

L'autre temps fort qui a caractérisé l'année 2020 pour le territoire de l'Ille-et-Vilaine a été le dépôt du dossier de candidature au renouvellement du label "**Département Fleuri**". En effet, le Département a obtenu ce label en 2015, délivré pour une durée de 5 ans. L'ADT, animatrice du dispositif "*Villes et Villages Fleuris*" sur le département, a été le maître d'œuvre à la réalisation de ce dossier, dont la candidature porte pour la période 2020-2025. Le dossier est désormais entre les mains du jury national, qui délibérera le 20 octobre.

La **cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours départemental "Villes et Villages Fleuris"** s'est déroulée le vendredi 16 octobre à l'Hôtel du Département, en salle de l'Assemblée. Roger MORAZIN, Président par intérim de l'ADT et référent du label "*Villes et Villages Fleuris*" a récompensé 8 communes, en présence d'une jauge d'invités exceptionnellement limitée : maires et responsables espaces verts des communes candidates, membres du jury départemental "*Villes et Villages Fleuris*" d'Ille-et-Vilaine, membres du jury régional, conseillers départementaux concernés sur leur canton, ...

Les 8 communes lauréates :

2^{ème} catégorie : communes dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants

1^{er} prix : Saint-Symphorien

2^{ème} prix : Moutiers

3^{ème} catégorie : communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants

1^{er} prix : Louvigné-du-Désert

2^{ème} prix : Taillis

Prix d'encouragement : Pipriac et Mont-Dol

4^{ème} catégorie : communes dont la population est comprise entre 3500 et 9999 habitants

1^{er} prix avec mention "Coup de cœur du jury" : Gévezé

Remise d'un prix spécial

Prix "Mise en valeur du cimetière" : La Chapelle-de-Brain



LAUREATS 2020 © Thomas Crabot



Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine

Contact presse

Yolaine PROVOST-GAUTIER – Tel. 02 99 78 47 43 – y.gautier@bretagne35.com